

Structurer et centraliser l'information sur la biodiversité pour faciliter l'accès aux données

Enjeux



CONSERVATION



AMÉNAGEMENT



RESSOURCES



MOBILISATION



ACCOMPAGNEMENT



CONNAISSANCE



ACTION PUBLIQUE

ORIENTATION

Une meilleure connaissance et une protection renforcée de la biodiversité

OBJECTIF

Partager et diffuser la connaissance sur la biodiversité et géodiversité

PROBLÉMATIQUES

L'information sur la biodiversité recouvre des données très hétérogènes. En fonction de leurs modes de production (données opportunistes, protocoles scientifiques, données obtenues dans le cadre d'un programme participatif, modélisations), les données ont différents niveaux de précision et de fiabilité, et ne peuvent donc pas toujours être comparées ou agrégées.

L'information sur la biodiversité est aussi dispersée et peu partagée. Les producteurs de données sont confrontés à une démultiplication des outils de saisie (GéoNature, Faune France, Visiolittoral,...) qui alimentent une grande diversité de bases de données. Du côté des utilisateurs, les portails d'accès aux données sont nombreux, entre les portails thématiques (Observatoire de la faune sauvage de Nouvelle-Aquitaine, Observatoire de la Biodiversité Végétale, SISMER de l'Iremer,...), les portails géographiques (observatoires nationaux, régionaux, départementaux, locaux) et les portails techniques (portail de la communauté régionale ERC, Assistance Continuités Écologiques,...).

L'enjeu est donc de consolider le partage d'informations au sein du SINP en lien avec le SIB national pour :

- articuler les travaux des acteurs mobilisés autour de la donnée,
- simplifier l'accès à l'information tout en fixant des conditions claires de partage (ex. limitations d'accès pour les données sensibles selon l'article L.124-4 du code de l'environnement),
- garantir la complétude de l'information (accès aux métadonnées, homogénéité des attributs, ...).

DESCRIPTION

1. Réaliser un état des lieux en vue d'améliorer la gestion et le partage de données

- Fixer le périmètre du système d'information sur la biodiversité en identifiant les informations à organiser (espèces, habitats, milieux, paysages, TVB, pressions, aires remarquables et/ou protégées, pratiques et retours d'expérience,...).
- Identifier les acteurs intervenant dans le cycle des données (producteurs, gestionnaires de bases de données, observatoires) y compris les réseaux de sciences participatives, de recherche, des fédérations de sports de nature, les FREDON, les ARS,...
- Faire une cartographie des portails d'information sur la biodiversité et des flux entre eux.

2. Améliorer la qualité des données en consolidant l'architecture et les missions du SINP régional

- Organiser la validation scientifique des données.
- Standardiser, compléter et rendre les métadonnées plus accessibles.
- Partager des protocoles d'acquisition de données communs, tout particulièrement entre les ex-régions et les territoires transfrontaliers, en lien avec le programme national CAMPANULE.
- Inventorier et garantir la mise à jour des référentiels existants (référentiels taxonomiques, catalogue des végétations), voire en développer de nouveaux (habitats naturels, relations entre espèces et habitats,...).

3. Poursuivre la structuration des données dans le SINP

- Inciter les producteurs de données à partager leurs données (accompagnement, conventions, conditionnalité des subventions), y compris celles acquises dans le cadre de programmes de recherche (cf. fiche A5).
- Développer le dialogue entre tous les acteurs impliqués dans la donnée, en lien avec l'équipe d'animation du SINP régional (comité technique des partenaires), afin de soutenir le partage d'information.
- Organiser les relations entre les bases de données et portails d'information (partage de standards de données, mise en place de flux pour une actualisation simultanée des données sur les différents portails,...), notamment l'interconnexion du SINP aux systèmes d'information métiers en lien avec la biodiversité, donc la base SANDRE.
- Partager au niveau régional les principes de l'open data (accès libre aux données) et les règles de restriction au partage des données, notamment en cas de risque d'atteinte pour certaines espèces (données sensibles).
- Former et appuyer financièrement les acteurs portant des missions de partage de données.
- Partager les données au niveau national, notamment les données de synthèse (ex. atlas de répartition) et participer à l'amélioration de l'articulation entre SINP national et SINP régional.

VU EN NOUVELLE-AQUITAINE

- Le SINP est un dispositif partenarial visant le partage de l'information naturaliste selon un ensemble de méthodes et de règles communes. Il permet de structurer les connaissances sur la biodiversité (faune, flore, fonge, habitats naturels ou semi-naturels) et la géodiversité afin de mettre à disposition ces connaissances au plus grand nombre (à l'exception des données sensibles). Décliné dans toutes les régions, il porte sur le domaine terrestre comme marin et sert notamment d'appui aux politiques publiques, de support au débat public éclairé et à l'information citoyenne.

RÉSULTATS ATTENDUS, ÉCHÉANCES, INDICATEURS

- (Ind.) Hausse du nombre de données d'occurrence et de synthèse (listes rouges, atlas,...) dans le SINP NA
- (Ind.) Augmentation du nombre d'espèces mentionnées dans le SINP NA
- (Ind.) Actualisation du nombre de données partagées au SINP national par année et analyse des données non partagées
- (Ind.) Augmentation du nombre de portails reliés au SINP NA pour partage de données (flux)
- (Ind.) Augmentation du nombre d'acteurs associés au SINP NA
- (Ind.) Réunions régulières entre les acteurs du SINP NA
- Données plus largement partagées au sein du SINP NA
- État des lieux des acteurs et des portails d'information réalisé et partagé au niveau régional
- Accès plus simple aux données et aux métadonnées (enquête utilisateurs)
- Standardisation des métadonnées

ACTEURS CONCERNÉS

- **Pilote en charge du suivi global de l'action** : DREAL, OFB, Région
- **Porteurs de projets « types »** : ARB, Observatoire FAUNA, CBN, RNN de Saucats-La Brède, LPO, FNE, Acteurs de la connaissance et des sports de pleine nature
- **Partenaires techniques** : ARB, IGN, Parcs naturels, Départements, Collectivités locales, LPO, FNE, Acteurs de la protection de la nature, de la connaissance et de la recherche
- **Partenaires financiers potentiels** : DREAL, Région, Départements, EPCI, OFB, Agences de l'Eau

DISPOSITIFS TECHNIQUES ET FINANCIERS

- OFB : AAP Amélioration du SINP
- Obligation d'alimenter le SINP mentionnée dans le cahier des charges des collectivités
- Appui technique des pôles thématiques du SINP régional pour structurer, centraliser les données et produire des indicateurs de suivi

LIEN AVEC LA SNB ET D'AUTRES STRATÉGIES RÉGIONALES

- **SNB 3** : Axe 1. Des écosystèmes protégés, restaurés et résilients (mesures 1.2, 1,3) / Axe 2. Des ressources et des services de la biodiversité utilisés de manière durable et équitable (mesure 6.5)
- **DSF** : Thème 10. Recherche et connaissance (action 12-R-CO-A0)
- **SDAGE AG** : Orientation A. Mieux connaître pour mieux gérer
- **SNAP** : Objectif 7. Conforter le rôle des aires protégées dans la connaissance de la biodiversité (mesure 17)
- **SRE** : Orientation 4. Développer et partager la connaissance (AO 1)
- **SREEE** : Axe 1. [...] Amélioration et mutualisation des connaissances (action 3.1) / Axe 3. Communication, sensibilisation, mobilisation et formation (action 8.1)

ÉVALUATION DE L'IMPACT POSITIF DE L'ACTION :

One Health



Adaptation au
changement
climatique



Attractivité
& économie

